

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15
- Absents : 01
- Exclus : 00

**Objet : Concessions  
cimetière : tarifs**

**N° : 2022-52**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du 18 octobre deux mil vingt-deux

Date de convocation : 10 octobre 2022

Date d'affichage : 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

**Etaient présents** : Bernard PERRET, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Tony DAVOINE, Solange DEGLI ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Camille PESTEL, Séverine PIOT

**Etaient excusés et ont donné pouvoir** :

Anne-Marie CHABERT pouvoir à Séverine DURAND

**Absent excusé** : Néant

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : Estelle JANIN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le tarif des concessions n'a pas été révisé depuis 2017 et qu'il y aurait lieu de l'augmenter.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les prix correspondants à chaque concession comme suit :

- Concession de 15 ans 60 € le m<sup>2</sup>
- Concession trentenaire 110 € le m<sup>2</sup>
- Concession cinquantenaire 200 € le m<sup>2</sup>
- Colombarium 760 € la case

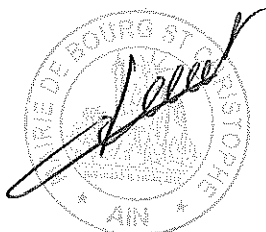
*(1 case pour 3 ou 4 urnes pour une durée de 15 ans. Au bout de 15 ans, le renouvellement se fera à la valeur de 25% du tarif en vigueur à ce moment-là)*

- Caverne de 30 ans 180 € le m<sup>2</sup>

Ces tarifs seront applicables dès que cette délibération sera rendue exécutoire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,  
Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture  
001-210100541-20221018-delib2022-52-DE  
Date de réception préfecture : 20/10/2022

*Et publication  
sur le site de  
la commune  
le : 24/10/2022*

